

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, M. Danny Bouchard, directeur général adjoint de la MRC du Domaine-du-Roy, qu'il y aura une séance ordinaire du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy le mardi 10 décembre 2024 à 19 h, au 851, boulevard Saint-Joseph, Roberval.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

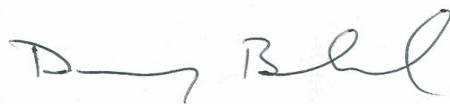
Dérogation mineure : 2024-001 / M. Karl Allard (matricule 5185-20-2672– Lac le Barrois)

Diminution de la marge de recul latérale afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire :

- 5.6 mètres au lieu de 10 mètres (règlement de zonage n° 252-2018, chapitre 7, article 7.4).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la susdite séance.

DONNÉ à Roberval ce vingt-cinquième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-quatre.



Danny Bouchard
Directeur général adjoint